

Le Petit Saint-Montais

Trimestriel

Foyer Rural
SAINT-MONT

N° 113

Automne 2023



La banda qui accompagne
avec talent la plupart des
fêtes de notre village!

Edito

L'été se termine... Cette saison tant attendue aura bien mal commencé puisque dès le premier jour, notre village subissait la première catastrophe naturelle !

Les inondations ont impacté gravement 4 habitations et Plaimont. Ce fût très dur pour les habitants concernés qui n'avaient jamais subi un événement climatique de cette ampleur!

Trois semaines plus tard, la violence des orages abîmait les toitures, arrachait nos arbres et laissait de nombreux foyers sans électricité...

Même s'il a fallu de nombreuses heures pour remettre notre cadre de vie en état, la solidarité dans notre petit village s'est exercée spontanément et efficacement pour aider les plus touchés par les intempéries!
Heureusement, l'intégrité physique des personnes n'a pas été touchée!

Toute cette eau, pourtant si précieuse, a fait proliférer le mildiou chez les viticulteurs...

Encore un exemple, s'il en faut, de la puissance et de la violence des événements météorologiques!

Nouvelles en bref

Foot:



Une équipe Saint-Montaise a participé au tournoi corpo de Riscle.
Bravo à nos jeunes sportifs!

Intempéries :

L'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour les inondations du 21 juin.

Pour la tempête du 7 juillet les critères n'étaient pas remplis. Les vents doivent souffler à 140 kms/heure pendant au moins 10 minutes.

Laine :



Si vous avez des restes de pelote de laine, pensez à les donner à Marie-Claude DUVIGNAU pour confectionner les couvertures de Notre Dame de Lourdes!

Plui:



Le plan

local d'urbanisme intercommunal sera adopté début octobre en conseil communautaire. C'est lui qui déterminera sur St-Mont les zones constructibles. Il remplacera la carte communale de 2012.

Rugby:



Vous pouvez suivre les matchs de la coupe du monde au foyer sur grand écran dans la convivialité!

Les carnets du village



Notre village pleure la disparition de deux de nos saint-montais:

Jean LAMOTHE et Anny COUTURE.



Hommage à Jean LAMOTHE qui nous a quittés à l'âge de 91 ans

Jean, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour vous rendre hommage, au nom du Foyer Rural de Saint-Mont, que je préside aujourd'hui avec Patrick SABATIER et Corentin JEGUN.

Je continuais à vous vouvoyer même si chaque fois que je vous rencontrais vous me disiez : « mais tu peux me dire « tu », Nathalie ! »

Mais, Jean, vous m'impressionniez et j'étais toujours intimidée par cet engagement citoyen que vous avez développé tout au long de votre vie.

Pour le Foyer Rural, tout a commencé en 1972. Avec votre ami Jean DELOS, vous aviez décidé un soir d'aller voir celui qui était l'instituteur du village (c'est comme cela que l'on disait durant ces années) mais qui était aussi votre ami, Louis DE NODREST. Vous aviez en tête tous les trois de fonder le foyer rural, foyer qui serait affilié à la fédération gersoise des foyers ruraux du Gers.

Et c'est, après une assemblée générale de création de cette association, que le 27 mars 1972, a été créé le Foyer Rural de SAINT-MONT.

Les objectifs affichés dans le Journal Officiel de la République Française le 11 avril 1972 étaient les suivants :

Créer des activités sportives, récréatives et touristiques :

Développer la formation culturelle ;

Resserrer les liens d'amitié entre ses membres ;

Et vous aviez choisi la mairie comme siège social.

Et bien sûr, vous êtes devenu le premier président de ce Foyer Rural. Très vite, les activités se sont organisées et le foyer a scandé et scandé toujours la vie des saint-montais. En 1975, c'est vers la cave de Saint-Mont et une autre présidence que vous vous êtes tourné. Pourtant, même en quittant la présidence du foyer, vous êtes resté très présent jusqu'en 1980 où vous avez demandé à Michel PETIT, de devenir un jeune président à 24 ans !

Et puis le foyer a continué ses activités, rythmant toujours et encore la vie du village. Aujourd'hui il a 51 ans, et il continue à être très présent. Je parle de lui comme une personne car, quelque part, c'est votre enfant et il était normal que cet enfant rende hommage à son père.

Alors, tout simplement, au nom de ce foyer, avec mes deux co-présidents, je voulais simplement vous dire merci. Merci d'avoir compris, il y a plus d'un demi-siècle, qu'il fallait une association pour (et je reprends le slogan des foyers ruraux) : **Animer mon village !**

Au revoir Jean !

Nathalie HARDUYA, pour le Foyer Rural de Saint-Mont



Les carnets du village



Monsieur Jean Lamothe nous a quittés. Une grande foule d'amis, de viticulteurs, des responsables des Caves, Plaimont, Syndicat des vins étaient réunis pour dire un dernier adieu à Jean. Jean Lamothe a été Président de la Cave, et président du Syndicat des Vins de St Mont, une époque assez difficile et pourtant il était toujours disponible quand on l'appelait. J'avais plaisir à travailler avec lui en tant que secrétaire, il nous apportait beaucoup de solutions. Nous lui avons demandé, un petit groupe, de nous faire des cours de gascon. Quel bonheur! Nous ne parlions pas gascon, il nous commentait tous les lieux dits de la commune... Que d'histoires il nous a apprises! Des souvenirs pour lui mais une découverte pour nous, et il en avait beaucoup encore à raconter. Merci Monsieur Lamothe.

Nos chaleureuses condoléances à Marie qui a été courageuse dans ses derniers jours et à ses neveux et nièces.

Anny Couture, elle aussi, nous a quittés sans bruit, elle avait 80 ans. Elle était adhérente du Club des Joyeux Compagnons depuis de nombreuses années. Elle a occupé le poste de Vice-présidente mais aussi de trésorière. Elle animait les petits lotos tous les mois et nous faisait partager sa passion pour les poèmes lors des après-midi récréatives de l'Interclubs. Elle participait à la confection des couvertures (avec Yvette et Marie Rose) que nous amenions à Lourdes.

Merci Anny pour tout et aussi par votre présence à toutes les manifestations.

Tous les membres du club partagent la douleur de Pierre et ses enfants.

Nos condoléances les plus chaleureuses vous accompagnent.

Josette COURTADE

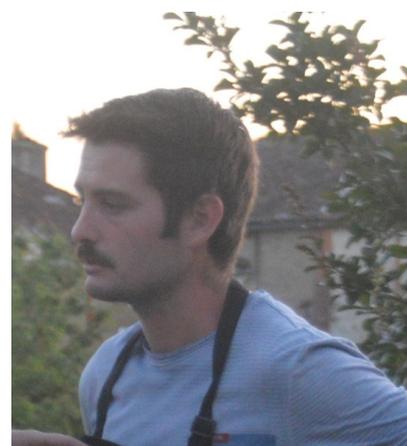
Un nouvel employé communal

Comme vous avez pu le remarquer, Mathieu FORNEROD remplace Franck, parti pour une année sabbatique!

Mathieu est bien connu dans le village puisqu'il y habite.

En binôme avec Sydney, il entretient notre village avec beaucoup d'efficacité et de gentillesse.

Réservez lui le meilleur accueil et souhaitons à Franck une belle année à venir!



Plaimont



Dans la joie et la bonne humeur, un groupe de Saint-Montais a participé au trail épicurien de Plaimont.

A travers la campagne, ils ont rallié Lasserade à Plaisance.



Avec 1400 participants, un trail hors du commun qui allie sport, musique et gastronomie.

Un moment de rencontre et de partage qui donne la pêche!

A l'année prochaine!

La vie du village en ateliers



Confection collective des rideaux de la scène du foyer!

Des moments libres dans la semaine? Choisissez ce qui vous convient!

- ◇ L'atelier sculpture a repris début septembre. Il est ouvert de 14h à 19h30 tous les lundis.
- ◇ L'atelier peinture est ouvert le mercredi de 14h30 à 17h. Il y aura un professeur une fois/mois. Le premier cours est prévu le 18 octobre.
- ◇ L'atelier couture est ouvert le vendredi de 14h30 à 17h.
- ◇ L'atelier broderie avec Josette est ouvert le jeudi de 14h30 à 17h.

La fête du village

Elle a eu lieu les 23, 24, 25 et 26 juin. Une bonne participation pour toutes les activités proposées!

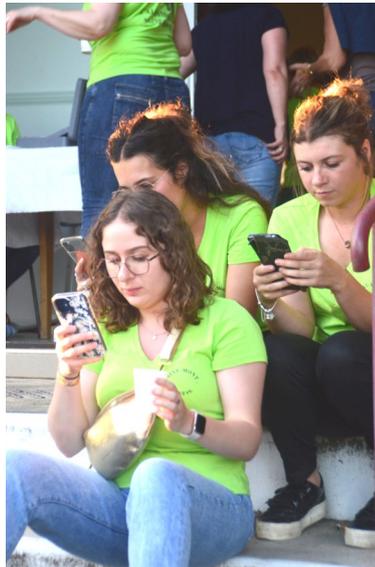


Bifteckade au menu du vendredi.



Concours de pêche traditionnel.

Le poisson n'était pas au rendez-vous...mais le sandwich à la ventrèche a redonné du baume au cœur des pêcheurs!



A chacun sa chorégraphie!



Le samedi, le repas moules/frites a rassemblé de nombreux convives qui ont apprécié la douceur de la soirée.



La fête du village



Le lundi, le jambon braisé a demandé la force de plusieurs de nos saint-montais!



Le repas a été bien apprécié par toutes et tous!



Je travaillais...il faut bien que je participe!



Quilles, pétanque, loto et jeux divers ont égayés toutes ces journées de fête avec des récompenses à la clé!



Les joyeux compagnons

Pèlerinage des malades à Lourdes le dimanche 20 août 2023

A cette occasion, participaient Josette Courtade et Bernadette Boueilh. Elles ont apporté à Notre Dame 12 couvertures qui servent aux malades pour leur promenade. Yvette Dedeaban tricote des carrés. Il faut 25 carrés (environ) par couverture, soit 300 carrés tricotés depuis 2020. Ils ont été assemblés par Marie Claude, Bernadette, Mireille Dufau, Kiki Magenc, Marie Luce Plouvier, Josette, Denise Solon, Annie Guarracino, Pascale Coste. Merci à toutes ces petites mains.

Rencontre Belote Interclubs

Le vendredi 1er septembre, 22 équipes de l'interclubs (Plaisance, Barcelonne, Lannux, Viella et St Mont se sont retrouvées au foyer de St Mont pour jouer en trois parties. Pour Saint Mont, Marcel Moratello et Robert Duvignau, Michel Viateau et Jean Baptiste Pouymedou ont été sélectionnés pour participer au concours départemental à Gimont le 15 septembre.. Une belle rencontre qui se terminait par un goûter préparé par les pâtisseries du club, avec charme de colombelle, café et chocolat

BALLADE AU PAYS BASQUE, Vallée des Aldudes et de Baïgorri, le mardi 13 juin 2023

Voyage proposé par « Adour Tourisme », nous nous sommes retrouvés 52 participants. Avec les « Joyeux Compagnons Saint-Montais » sont venus les amis des clubs voisins de Barcelonne (4) Saint Germé (4), Viella (10). Au départ: accueil chaleureux de Josette, notre Présidente, que l'on a sentie heureuse de voir un bus si bien rempli!

L'élevage de truites.

Arrivée sous un soleil magnifique à la ferme aquacole « La Truite de BANKA ». Merci aux volontaires qui ont aidé le bus à manœuvrer sur les accès étroits, des routes du Pays Basque !!

Nous sommes reçus par une charmante dame faisant partie de cette entreprise familiale Coïcoecha qui exploite cette activité aquacole depuis 1965. Elle nous fait l'historique de cette épopée familiale dont elle espère qu'elle sera

poursuivie par les jeunes actuels.

Les eaux pures et limpides de cette source de montagne rendent possible cette activité aquacole de grande qualité. A partir du bassin terminal, on a pu voir de beaux spécimens de truites ayant toujours tendance à remonter le courant d'un bassin à l'autre. Des explications très techniques nous ont été données tout en remontant la dizaine de bassins de croissance des truites jusqu'à la source où commence l'ensemencement des alevins. La station doit gérer en permanence les critères de qualité de l'eau (propreté, température...).

Après la visite on passe à la boutique avec la dégustation de toasts. Cela nous donne une idée des produits fabriqués en terrines de toutes sortes. Chacun a pu faire ses provisions!

Les produits frais de l'élevage sont distribués dans les restaurants et poissonneries de la région.

Avec les plus beaux spécimens de truites: de 5 et 7 kg, la récupération de leur peau a permis de développer une **activité de maroquinerie** valorisée au même titre que les peaux précieuses de certains reptiles. Bracelets, ceintures, sacs à main pour dames, chaussures, étaient exposées en vitrine et ont tenté nombre d'entre nous!



Les Joyeux Compagnons

Le restaurant

Après la visite, on rejoint le restaurant pour une bonne paire d'heures !

Il fallait cela vu le menu que certains avait déjà pu apprécier lors du voyage en 2019 !

Sangria de bienvenue
Truite de Banka façon meunière
Gigot d'agneau des Pyrénées rôti
Pommes sautées
Salade verte
Fromage de brebis
Omelette norvégienne flambée



Saint-Jean-Pied de Port

Après le repas, nous sommes redescendus pour une halte à Saint-Jean-Pied de Port. Notre chauffeur a conduit quelques participants jusqu'à la frontière Espagnole pour quelques achats au Ventas ... d'alcools surement !

Les autres sont restés dans la ville. Le temps un peu pluvieux n'a pas permis de monter à la citadelle, édifice bâti par Vauban au 17^{ème} siècle.

A flâner dans les ruelles jusqu'au pont Romain, chacun a pu faire les achats souvenirs dans les boutiques où dominant « les produits Basques » de toutes sortes: des tissus aux conserves, des charcuteries aux parfums, du « Piment d'Espelette » bien sûr!

Pendant le retour à travers le Béarn, nous avons écouté les commentaires et plaisanteries de notre chauffeur-Guide Patrick. Qu'il en soit remercié!

Au final, Josette a tenu à nouveau à remercier les participants de s'être mobilisés pour ce voyage et en particulier ceux des clubs alentours.

Si cela continue, on pourra envisager d'autres destinations avec « Bus complet ».



La table étant toujours un lieu de convivialité, les participants se sont regroupés par affinité mais aussi en faisant en sorte que les gens des autres clubs et nos amis anglais soient bien accueillis.

Mardi 26 septembre : reprise des séances numériques assurées par un formateur agréé par le Conseil Départemental. Ces séances sont gratuites et ont lieu à la Maison des Associations.

Elles auront lieu en octobre, en novembre et en décembre. Se renseigner auprès de Josette Courtade 06 30 21 98 02

Vendredi 17 Novembre : A 14 h, Prévention Vol et Arnaque. La séance est assurée par l'Adjudante Sylvie GUERIN d'Auch.

Samedi 16 décembre : Goûter de Noël à 14 h 30 réservé aux adhérents du club.



La transhumance

Les moutons de la Route de la Transhumance hivernale ont été accueillis à Saint-Mont le jeudi 14 septembre.

Pendant plus de 20 ans, Stéphane Irireberry, avec accompagnateurs du troupeau de moutons, chèvres, lama et autres chiens de berger sont passés par Saint-Mont. Désormais c'est son fils Txomin et sa compagne Pauline qui guident les quelques 315 moutons « et l'âne » venant de l'estivage au Lac d'Estaing dans les Pyrénées. Durant 21 jours, ils font étape de village en village pour regagner leur bergerie à Aillas en Dordogne. Ils ont pris la relève depuis trois ans déjà. Nous avons été ravis de revoir Stéphane qui est venu nous saluer à cette étape.



« Les Joyeux Compagnons Saint-Montais » sont heureux d'organiser cet accueil avec l'appui de la mairie. Cela leur paraît important de maintenir cette tradition culturelle et patrimoniale qui contribue à la mise en avant de nos terroirs.

Le matin, nous sommes allés à Labarthète où nous avons rendez-vous avec un café d'accueil pour une vingtaine de marcheurs venus pour suivre le troupeau. Vers 10 h 30 les moutons ont quitté le pâturage en direction de Saint-Mont. A l'arrivée dans le village, vers 11h30 beaucoup de monde attendait. Les enfants de l'école maternelle étaient impatients de voir les moutons. Merci à la maîtresse de les avoir amenés.

Très beau spectacle du troupeau traversant la rue et cheminant vers le haut du village pour redescendre aux communaux dans un parc enherbé pour une pause jusqu'à 15 h.

Les invités se sont retrouvés pour déjeuner dans

l'espace aménagé à l'ombre des platanes. Moment de retrouvailles autour de l'apéritif qui sera servi à table, offert par les vignerons de la coopérative Plaimont. Achats de fromage et contacts avec les bergers contribuaient également à l'animation.

Les cuisinières, administrateurs et adhérents chargés des grillades ont préparé les victuailles du repas. Au menu: assiette bistrot avec crudités et charcuterie, saucisses grillées avec garniture de légumes, fromage, salade de fruits et pastis landais, vin et café. Ils ont également assuré le service.

C'était un plaisir de voir l'ambiance au cours d'une telle rencontre en pleine nature. Les 130 convives venaient d'horizons très différents: des villages environnants, des clubs de Générations Mouvement locaux de Saint-Mont, Viella et Beaumarchés mais aussi cette année du centre du Gers: Montaut-les-Créneaux et Duran, des étrangers de passage ou résidant dans le Gers (belges, anglais et américains...). Des curistes sont également venus et ont été ravis de découvrir cette manifestation de la transhumance avec l'ambiance campagnarde du repas. C'était vraiment un bon moment de convivialité que nous avons vécu, d'autant que le soleil était de la partie!

Vers 15 h, c'était le départ du troupeau vers Saint-Griède avec quelques marcheurs pour les accompagner. **Rendez-vous est pris pour 2024**

Julien Castaing, secrétaire du club



La pêche



Le dimanche 8 août, le concours de pêche annuel a été organisé par la société de St Mont.

Sous la houlette du président, Jean-Pierre LAFFITTE, 44 pêcheurs ont exercé leur talent sur les bords de l'Adour.

Alain HARDUYA a été le meilleur avec plus de 3 kgs de poissons.

En moyenne, il a été attrapé plus d'un kilo de poissons/personne.

Le repas, organisé par les adhérents de la société et leurs épouses, a rassemblé plus de 100 convives.

Le poulet grillé a fait l'unanimité!



Le dimanche 20 août, un concours amical s'est déroulé entre les pêcheurs de la société de Saint-Mont et ceux de la société de Plaisance sur les bords de l'Adour à Barcelonne du Gers.

Sur 24 pêcheurs, Sébastien LONGY a remporté le concours.

Un repas bien sympathique a réuni tous les participants chez Jean-Pierre, le président.

Offert par la société, le menu a été apprécié par tous les convives. Les délicieuses merveilles de Dominique ont régalé l'assemblée!

L'an prochain, cette rencontre sera organisée par les pêcheurs de Plaisance.



Le quartier du Cos

REPAS DES VOISINS

Le **mardi 15 août**, sous un temps idéal, à Laounou, se sont retrouvés plus de 40 convives pour le repas des voisins.

Installés à l'ombre des arbres et des parasols, tout le monde a pu se rassasier au buffet de victuailles, amenées par chacun.

Merci à Thierry R et Jean Pierre, avec qui j'ai

partagé l'initiative et la mise en place de cette journée.

Et un grand merci à tous ceux qui ont partagé ce moment intergénérationnel, rempli de convivialité et de bonne humeur.



**A l'année
prochaine!**

Fabrice COURTADE



Le vide-grenier

Le **30 juillet**, le Foyer Rural a organisé le vide-grenier.

Habituellement installé au cœur du village, il a changé de place pour occuper la promenade du monument aux morts et la rue du Lamérot.

Ce nouvel emplacement a fait l'unanimité. Avec une trentaine d'exposants, ce fût un succès! La restauration (intérieur et extérieur du foyer) a aussi été bien appréciée tant du côté des organisateurs que des participants!



La journée du patrimoine

Elle a été organisée le samedi 16 septembre par la commission tourisme de la Mairie et le Foyer Rural. Elle a débuté par une marche gourmande avec 40 participants au départ de la cave: viennoiseries avant le départ et petit déjeuner gascon à mi-parcours.



80 convives se sont retrouvés sur le parvis de notre église St Jean Baptiste pour déguster un excellent agneau cuit à la broche avec les chants du groupe Cantar per cantar.

A travers champs et vignes, les marcheurs ont fait une halte au Monastère où ils se sont vus offrir un rafraichissement très apprécié!

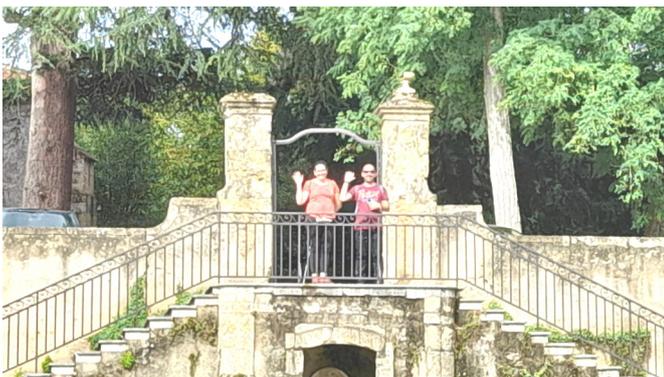


Corentin, un président qui donne de sa personne dans beaucoup de domaines!

La journée s'est terminée avec le quatuor de saxos qui a ravi la centaine de personnes présentes dans l'église. Un excellent moment musical!

Merci à Pierre-Armand qui a créé le groupe spécialement pour les St-Montais avec un ami et 2 élèves de l'école de musique intercommunale:

Anaïs DUCOM et Mathis FRETIGNY!



Le site du Monastère donne des envies de royauté à certains!

La marche s'est terminée à la cave avec une dégustation de plusieurs vins (blancs, rosés et rouges). Sébastien FAURE a accompagné la dégustation avec des informations sur les différentes cuvées.



La Pétanque



Coupe du comité :

Après avoir battu Plaisance 17 à 14 sur le terrain de Labarthète, il y a eu le quart de finale joué contre L'Isle de Noé à Viella avec une victoire 17 à 14. Donc rendez-vous était pris pour la demi-finale à Vic-Fezensac. Le tirage au sort nous a désigné L'Isle Jourdain (le favori). Défaite 10 à 21 mais il ne manquait pas grand-chose pour atteindre la finale. (Cf photos)

Fêtes de village :

Les concours des fêtes des 3 villages ont tenu leur promesse de convivialité.

(Cf photos de Saint Mont et le 24 à Labarthète)

Anniversaires :

Notre journée anniversaire était prévue le 16 septembre. Un emploi du temps chargé nous oblige à reporter la date.

Concours officiels :

Nos joueurs se sont distingués dans divers concours officiels cet été.

Bravo à nos représentants dans ces concours.

Championnat open des clubs:

Le championnat va débuter le 10 septembre avec 6 divisions. Nous avons une équipe engagée en division 3 et une autre en division 4.

Contact :

Jean Pierre Jégun : 0788050618

Patrick Marcusse : 0610053403.



L'ABS vous souhaite de passer un très bel automne avec cèpes et palombes !

En direct du conseil municipal

MERCREDI 31 MAI 2023

1) Fin des travaux du mur de soutènement

Le maire souhaite faire le point sur les travaux effectués au niveau du mur de soutènement. L'entreprise a pris du retard puisqu'elle a privilégié d'autres chantiers en urgence. Les tiges métalliques ont été boulonnées et le chantier sera terminé lorsque l'enduit aura été fait sur les murs qui ne sont pas en pierre. Christian TOLLIS indique que les travaux seront terminés à temps puisqu'un nouvel arrêté de voirie a été pris jusqu'au vendredi 9 juin 2023, 17h00.

Le maire signale aussi que TMH demandait le règlement d'une facture importante qui totalisait avec les règlements déjà effectués un montant à 94% de la globalité, alors que les travaux étaient à moitié faits. Il a refusé et TMH est revenu à un échancier plus correct.

2) Demande de Franck BEHAR pour une mise en disponibilité d'un an

Le maire lit la lettre de Franck BEHAR, agent d'entretien de la commune, rattaché au service technique, qui demande une disponibilité d'un an pour convenances personnelles. Ce dernier lui a expliqué les raisons et le maire les expose à l'ensemble des conseillers. Un débat très animé suit cette présentation, certains essayant de comprendre le pourquoi de cette demande, le fait de ne pouvoir décider d'un accord ou pas (le maire rappelle que c'est un droit des fonctionnaires). La demande de départ au premier août avec des congés à récupérer en juillet semble prématurée puisque l'été est une saison difficile pour l'arrosage des fleurs, et certains ne veulent pas assurer cette mission. Un rappel est fait sur le délai maximum pour accorder cette disponibilité. Le maximum est de trois mois, ce qui ferait un départ le premier septembre 2023. Tout le monde s'accorde sur cette demande et Franck BEHAR utilisera ses congés au mois d'août, ce qui fera un départ autour du 7 août.

Le débat continue sur le remplacement de Franck. Un candidat s'est présenté à la mairie. Il s'agit d'un intérimaire des 4 saisons (groupement d'employeurs situé au Houga). Le maire lit son C.V. mais rappelle qu'il est sous contrat de 36 heures et affecté à la commune de Riscle. Son contrat devrait se terminer le 30 juin 2023 mais la commune de Riscle souhaite le prolonger. De plus, certains conseillers s'interrogent sur la pertinence de ce recrutement. Le maire rappelle que Franck BEHAR, en cherchant à assurer son remplacement, voulait agir favorablement pour la commune et il l'a remercié pour cela. Les conseillers souhaitent avoir d'autres candidatures avec impérativement une embauche au 1^{er} août 2023 pour les travaux d'été, et ce recrutement peut être fait au niveau des 4 saisons en adhérant à ce groupement d'employeurs.

La discussion se termine par une effectivité de la mise en disponibilité au 01/09/2023 et des congés à calculer sur le mois d'août.

3) Préparation du village pour la fête local

Le maire aborde un autre sujet. Il s'agit de la préparation de la fête locale qui se tiendra les 23, 24, 25 et 26 juin 2023.

Il lit un sms d'Altrad (fournisseur de matériel pour la collectivité) qui livrera les trois toitures des chapiteaux puisqu'il s'agit d'une erreur de colisage de la société qui les fabrique. Normalement ces trois chapiteaux ou barnums pourront être utilisés pour la fête sur la promenade de l'école. L'autre chapiteau sera monté pour la bodéga.

La secrétaire est chargée des arrêtés de voirie. Il s'agit d'interdire la circulation sur le chemin du Lamérot, dans sa partie basse et de remettre la circulation à double sens sur la partie haute. Il faudra s'interroger sur la sortie de secours du parking du monastère (normalement, elle ne peut être fermée). Corentin fait le point sur les festivités qui prendront l'allure de celles de 2022.

Démarrage le vendredi soir en soirée, puis samedi avec la soirée bodéga, dimanche avec apéritif sur la promenade et le lundi le repas en plein air.

Tout semble prêt pour aborder sereinement ces fêtes 2023.

4) Sécurité : radar pédagogique et journée Préparisk

Le maire relance la maintenance du radar pédagogique, suite à une question posée. Mais il s'avère que la décision avait été déjà prise lors d'un conseil municipal de mars et que ce contrat a été signé à nouveau pour une durée de trois ans.

Pour la journée Préparisk, il sera difficile de l'organiser, le maire est absent. Elle sera positionnée plus tard.

5) Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le maire relate le conseil communautaire qui s'est déroulé le 11 mai 2023 à Aignan. Il lit les principaux points à l'ordre du jour :

Finances :

Rapport sur l'évaluation des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences

Développement Economique :

Convention de participation à la réalisation d'une étude portant sur le commerce de proximité sur les communes de Riscle et d'Aignan

Voierie, Bâtiments :

Attribution du marché curage fossés et assainissement pluvial 2023-2025

Attribution du marché de démolition et reconstruction du pont de Lelin-Lapujolle

Personnel :

Recrutement agents contractuels : sécurité baignade des scolaires en application de l'article L.332-23-2° du CGFP

Recrutement agents contractuels : secrétaires médicales conformément aux dispositions de l'article L.332-8.3° du CGFP

Recrutement agent contractuel : médecin conformément aux dispositions de l'article L.332-8.1° du CGFP

Syndicat Départemental d'Energie :

Consultation pour la passation d'un nouveau marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025

Syndicat Mixte des 3 Vallées :

Avis sur l'adhésion d'une commune à la carte fourrière

Questions diverses

Puis il s'attarde sur le rapport sur l'évaluation des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences.

Désormais, le président d'un EPCI doit obligatoirement présenter et remettre aux communes un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI tous les cinq ans (à compter de 2016)

Janvier 2013 : Création de la communauté de communes Armagnac Adour

Janvier 2018 : Présentation du rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation.

Février 2023 : Présentation du second rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation.

Les compétences transférées avec charge

Avant la création :

1) Ecole / Enfance / Jeunesse

2) Voirie

Au 1^{er} janvier 2013 :

3) Culture (subvention aux associations).

4) Enseignement de la musique

5) Social (étude des charges en cours – transfert CCAS)

6) Collecte des ordures ménagères (transférée SICTOM)

En direct du conseil municipal (suite)

En 2015 :

6) Soutien à Alfa 32 (Grêle)

En 2017 :

P.L.U.i

Au 1^{er} janvier 2018 :

GEMAPI

CIAS (dissolution de tous les CCAS – charges transférées de la commune de Riscle)

Les compétences transférées sans charge

Aménagement numérique du territoire (participation au SDAN) avec le haut-débit de plus de 8 mégas qui devient l'équipement fibre

Tourisme (subvention à un OT communautaire, puis OT du Pays)

Fourrière départementale

Programme d'intérêt général sur l'habitat

Maisons de Services au Public puis Maisons France Services

Eau (transférée au SIEBAG et au SI Dému/Manciet)

Elaboration d'un PCAET (transférée au Pays Val d'Adour)

Gestion d'un centre intercommunal de santé

Les recettes transférées

Elles proviennent de la TPU (taxe professionnelle unique).

Mais avec sa suppression, la communauté de commune est devenue un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU).

(La C.C.A.A. n'est pas à fiscalité additionnelle).

Les recettes transférées étaient de : **1 016 170,67 €**

Mais aujourd'hui : CFE + CVAE + TASCUM + IFER + Compensation font un total de 872 352 € (866.965 € en 2018)

Le différentiel entre recettes transférées et recettes effectivement perçues est de : **143.819 €**

Les dépenses transférées

Elles ont fait l'objet de révision à chaque fois qu'un transfert de compétences était adopté. Les deux communautés de communes ont fusionné avec les charges suivantes :

Voirie (révisée en 2006 pour CCMVA)

Ecole, Enfance, Jeunesse

Culture et Musique (au 01/01/2013)

Soutien aux associations de lutte contre la grêle (ALFA 32)

PLUi

GEMAPI

CIAS (1.500 €)

Les dépenses transférées se montent à **1 550 050 €**

Dépenses 2022 :

- Ecole / Enfance / Jeunesse : **786 009 €**

- Voirie : **877 373 €**

- Musique et Culture : **93 279 €**

- Grêle : **10.000 €** (pas de changement)

- PLUi : **20.000 €** (pas de changement)

- GEMAPI : **30.902 €** (pas de changement)

- CIAS : **100.000 €**

- Dépenses 2022 : **1 917 563 €** alors que dépenses 2017 : **1 751 164 €**

Coût total de toutes les compétences :

Ces dépenses aussi ont évolué.

Dépenses 2022 :

- Tourisme : **69 212 €**

- SDAN : **52 270 €**

- Fourrière départementale : **13 405 €**

- PIG : **36.960 €**

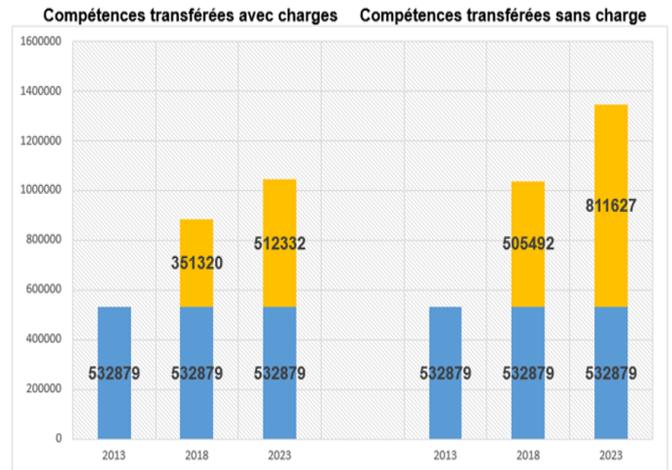
- MFS : **47.448 €**

- CISAA : **80.000 €** à prévoir mais pas engagé en 2022, mais déficit de **25.709 €**

Dépenses totales 2022 : 2 216 858 € alors que dépenses 2017 : **1 905 336 €**

Après cet exposé, le maire aborde rapidement les autres sujets :

- Convention de participation à la réalisation d'une étude portant sur le commerce de proximité sur les communes de Riscle et d'Aignan



- Attribution du marché curage fossés et assainissement pluvial 2023-2025

Pour notre commune, c'est ACCHINI qui est retenu.

Attribution du marché de démolition et reconstruction du pont de Lelin-Lapujolle :

Proposition de retenir l'offre de COLAS SO pour un montant HT de 110 984, 00 € soit 133 180,80 € TTC. Cette offre est inférieure à l'estimation d'environ 15,78 %.

Recrutement agents contractuels : sécurité baignade des scolaires en application de l'article L.332-23-2° du CGFP

Recrutement agents contractuels : secrétaires médicales conformément aux dispositions de l'article L.332-23-2° du CGFP

Recrutement d'un agent contractuel : médecin conformément aux dispositions de l'article L.332-8.1° du CGFP

Consultation pour la passation d'un nouveau marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025

Consultation pour la passation d'un nouveau marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025

Convention pour remplacement d'une horloge du système d'éclairage de la ZA de Mauranche

Adhésion d'une commune à la carte fourrière

Le maire informe que le prochain conseil communautaire aura lieu à Saint-Mont (salle de la Galerie Bleue de Plaimont) le lundi 19 juin 2023, à 20h00.

De plus, il signale que le centre de santé ouvrira ses portes administrativement le lundi 12 juin 2023, et médicalement le jeudi 15 juin 2023. Ce centre ouvrira donc comme prévu au printemps.

6) Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Muriel fera un point sur l'exécution budgétaire lors du prochain conseil municipal car ce sera une exécution à mi-année.

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Coralie signale que trois commissions ont eu lieu. Les fleurs sont actuellement plantées. Certains villageois ont participé activement à ce fleurissement du village.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH
La journée Préparisk, comme annoncée plus haut, a été supprimée. Il faudra voir pour en reprogrammer une autre.

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Ce point a été largement abordé et a donné lieu à un débat animé. Le maire doit contacter les 4 saisons pour voir s'il y a possibilité d'un remplacement de Franck dès le 1^{er} août 2023.

Travaux : Corentin JEGUN

Corentin signale qu'il n'y a rien de particulier.

En direct du conseil municipal (suite)

Le terrain de pétanque est en cours d'aménagement. Il prévoit aussi, avec son père, d'aplanir le jardin de Marie-Rose et le fond de la promenade Arthur Lamothe. Christian TOLLIS signale qu'un arbre s'est abattu sur la route de Corneillan. Franck l'a débité.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie a réuni la commission municipale TOURISME le 5 mai 2023. Il s'agissait de programmer les journées du patrimoine. Saint-Mont s'inscrit pour la journée du samedi (ce sera le 16 septembre 2023).

La matinée débute par une oeno-rando gourmande :
Petit déjeuner devant le stand de vente
Petit déjeuner gascon à la croix du Cos (mi-parcours)
Arrêt possible au Monastère (à préciser)
Dégustation à l'arrivée devant le stand de vente.

Puis un repas sera organisé (traiteur Marc) avec un méchoui (et grillades pour ceux qui n'aiment pas le mouton).

Enfin, l'après-midi (vers 17h00) un concert est prévu en l'église de Saint-Mont avec « Les Echos de l'Adour » mais cela reste à confirmer. La participation demandée pour la journée complète serait de 30 € avec inscription sur « helloasso » ou auprès de Josette COURTADE.

7) Questions diverses

Autres questions diverses :

Le maire rappelle que Micheline DELOS est décédée à l'EHPAD de Riscle dans la nuit du mardi 30 au mercredi 31 mai 2023. Les obsèques sont prévues ce vendredi 2 juin à 14h30. La famille souhaite organiser un pot d'adieu au foyer mais celui-ci est pris en soirée pour un concours de belote.

La route (Rue Du Barry) a été endommagée par un engin agricole. L'agriculteur a téléphoné au maire pour lui signaler. Le maire a donc informé le service VOIRIE de la CCAA. Un devis de remise en état sera fait pour l'assurance de l'agriculteur.

Une habitante signale que le fossé de la D946 entre chez elle et chez son voisin commence à être encombré d'herbes envahissantes. Le maire lui rappelle qu'il faut le signaler au service départemental de voirie, à Riscle (responsable : Cédric PERE).

Il n'y a pas d'autres questions diverses. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à vingt-trois heures (23h00).

MERCREDI 5 JUILLET 2023

1) Fin des travaux du mur de soutènement : bilan financier

Le maire présente les travaux effectués sur le mur de soutènement qui sont aujourd'hui terminés. L'entreprise TMH présente sa dernière facture qui s'appelle le DGD ou décompte général définitif d'un montant de 13.340,31 €.

Toutefois, il a signifié à l'entreprise que rien ne serait réglé sans la réception des travaux et le procès-verbal qui s'ensuit.

Le rendez-vous est pris pour le **lundi 10 juillet 2023 à 14h00**.

Une discussion commence sur la qualité des travaux livrés. Des conseillers trouvent que l'alternance mur de pierre / mur enduit n'est pas des plus heureux effets. Ils auraient souhaité une ligne de fracture moins droite et auraient privilégié des incursions de pierres dans l'enduit ou des incursions d'enduit dans la pierre pour couper ce côté trop rectiligne. Ils trouvent que le résultat final ne met pas en valeur les compétences de l'entreprise.

Nathalie HARDUYA décide de venir à la réception des travaux pour l'expliquer au chef des travaux de TMH, Jean-Marc PUJAU.

2) Réparation du lampadaire du multiservice

Le maire rappelle l'accident survenu sur le parking de la maison des associations.

Un véhicule a endommagé le lampadaire et il a fallu

démonter le luminaire. Les renseignements pris au niveau des assurances (Société L'Abeille) stipulent que ces dégâts ne peuvent être pris en charge puisqu'il faut identifier le coupable. Or l'automobiliste ne s'est pas fait connaître et les employés du multiservice n'ont rien vu. Il faut donc procéder à la réparation de ce lampadaire.

Le maire présente le devis du Syndicat départemental des Energies du Gers (SDEG) ou Territoires d'Energie. Il s'élève à 2.079,05 € HT. Cette somme est à imputer à l'article 65568. Toutefois le SDEG interviendra par une subvention de 30% sur ce montant, soit 623,72 €. Cette recette sera affectée à l'article 7588.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

d'autoriser le maire à signer le devis établi pour la réparation du lampadaire

de mandater et de titre la réparation et la subvention aux articles 65568 et 7588 dès réception de la facture définitive, une fois les travaux réceptionnés.

Le maire souhaite rattraper une erreur commise lors de l'élaboration du budget. En effet, si les cotisations aux associations ont bien été prévues et ont été actuellement versées, la cotisation au syndicat Territoire d'Energie (S.D.E.G.) n'a pas été actée et il convient de régulariser cette situation pour pouvoir continuer à bénéficier de leur accompagnement. Le montant annuel versé depuis plusieurs années est de trente euros – 30 €

Le maire souhaite régulariser cette situation et propose de verser la cotisation syndicale 2023 de 30 € prélevé sur l'article 65568.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide de régulariser la situation avec le syndicat Territoire d'Energie en versant la cotisation 2023 de 30 € à partir de l'article 65568.

3) Avenant au contrat de la convention de la mise à disposition d'un local à l'ESAT.

Le maire fait le point sur la location d'un local à l'association A.P.A.J.H., association gérant un établissement de services et d'aide par le travail (ESAT) appelé « Les Charmettes ».

Pour cela, il rappelle la délibération 2018-026 du 30 mai 2018 actant la location de l'ex-maison des associations pour transformation en commerce de proximité moyennant un loyer mensuel de 100 €.

Ce local a besoin d'être équipé d'une connexion Internet car les employés vont disposer d'une caisse enregistreuse connectée. Le maire a demandé à Orange d'équiper ce local d'un accès Internet le plus basique qui soit. Aujourd'hui le local est connecté et le contrat professionnel signé se monte à 43 € de forfait, 5 € de location LiveBox soit 48 € hors taxe. Le montant TTC est donc de 57,60 €. Le maire propose donc de majorer le loyer de 100 € mensuel à 160 € pour intégrer le coût mensuel de la connexion.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

d'autoriser le maire à signer l'avenant au contrat qui sera joint à la présente délibération,

d'augmenter le loyer de 100 € à 160 € pour intégrer les coûts de l'accès à Internet,

d'éditer un titre de recettes mensuel pour l'article 752

4) Aménagement du terrain de pétanque

Le maire évoque le travail des bénévoles du club de pétanque qui ont aménagé un terrain derrière le multiservice, terrain acheté à la succession LAPORTE Arnaud et Nathalie.

Il souhaite que les conseillers puissent s'exprimer sur les futurs aménagements. Il serait souhaitable qu'une porte soit percée entre le parking du multiservice et le terrain de pétanque, porte entre le local occupé par l'ESAT et les WC publics.

En direct du conseil municipal (suite)

De, plus, après ce passage une terrasse démontable pourrait être construite afin de permettre aux pétanqueurs et aux usagers du multiservice d'avoir un lieu agréable de repos. Une pente peut être aménagée pour permettre de se rendre sur le terrain. Le schéma permet de mieux comprendre les enjeux :
Les travaux pourront être envisagés à l'automne.



5) Personnel

Contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité du 01/08/2023 au 31/08/2023

Le Maire signifie à l'assemblée que le mois d'août est un mois chargé en travaux estivaux. Conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique il propose un recrutement temporaire sur un emploi non permanent d'agent technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale d'un mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :

à recruter un agent contractuel, suite à l'accroissement d'activité conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique

pour une durée déterminée d'un mois, sous réserve que le Maire procède aux vérifications ci-après :

Les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, doivent être comptabilisés comme suit :

tous les contrats conclus avec la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53

les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante

sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.

Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6ans.

à fixer la rémunération de l'agent, sachant qu'il devra posséder des compétences lui permettant d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, comme suit : **1^{er} échelon du grade d'adjoint technique**.

Contrat à durée déterminée du 01/09/2023 au 31/08/2024

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'agent technique, doté d'une durée hebdomadaire de travail de 28 heures à pourvoir par un fonctionnaire du grade ou cadre d'emplois d'adjoint technique, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par la délibération n°2022-037 du 24 octobre 2022..

Il demande à l'assemblée, en cas de vacance du poste et notamment suite à la demande de mise en disponibilité du titulaire du 01/09/2023 au 31/08/2024 soit le **1^{er} septembre 2023**, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :

à recruter un agent contractuel, faute de pourvoir l'emploi ci-dessus déjà détenu par un fonctionnaire, compte tenu de la vacance du poste au 01/09/2023,

pour une durée déterminée, sous réserve que le Maire procède aux vérifications ci-après :

Les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, doivent être comptabilisés comme suit :

tous les contrats conclus avec la collectivité contractante, sur la base des articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53

les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante

sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.

Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6ans.

à fixer la rémunération de l'agent, sachant qu'il devra posséder des compétences lui permettant d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, comme suit : **1^{er} échelon du grade d'adjoint technique**.

Stagiarisation d'un agent contractuel

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent de secrétaire de mairie inscrit au tableau des emplois fixé par délibération n°2022-037 du 24 octobre 2022, doté d'une durée hebdomadaire de travail de 16 heures à pourvoir par un fonctionnaire du grade ou cadre d'emplois d'adjoint administratif, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par la délibération n°2022-037 du 24 octobre 2022..

Ce poste, resté vacant après la démission du fonctionnaire titulaire, a été pourvu par un agent contractuel à compter du 20 janvier 2022. Suite à deux renouvellements de contrat, le maire propose la stagiarisation de l'agent contractuel comme agent administratif 2^{de} Classe, sur poste de secrétaire de mairie. Il signera son arrêté de stagiarisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la stagiarisation de l'agent contractuel sur le poste actuel de secrétaire de mairie. Il s'agit d'emploi de la filière administrative : adjoint administratif.

6) Préparation de la saison estivale (permanences mairie)

Le maire souhaite faire le point sur l'ouverture de la mairie pendant l'été.

Il sera présent et assurera des permanences tout au long des mois de juillet et d'août 2023.

La première adjointe, Murielle RIGAUD, sera présente à l'exception de la dernière semaine du mois d'août 2023.

Le second adjoint, Christian TOLLIS, assurera la permanence tous les mardis après-midi, puisqu'il ne partira en congé que début septembre 2023.

Quant à la troisième adjointe, Christine BOUEILH, son emploi ne lui permet pas d'assurer de permanence en juillet et août et elle sera présente le samedi matin avec les autres élus.

La secrétaire de mairie, Méryl LOUIT, sera en congé du 31 juillet au 13 août 2023 (15 jours)

En direct du conseil municipal (fin)

La mairie pourra fonctionner de manière réduite durant cette quinzaine (suppression d'une journée d'ouverture).

Sydney K'BIDI revient de ses congés le 10 juillet 2023.

Franck BEHAR sera en congé à compter du 07/08/2023 puis en disponibilité le 01/09/2023. Les deux délibérations prises pour le recrutement d'un contractuel permettront d'assurer une permanence d'agent technique. Un saint-montais a candidaté sur ces deux contrats d'une durée totale de 13 mois.

7) Point sur l'exécution budgétaire à mi-année

La première adjointe chargée des finances, Murielle RIGAUD, prend la parole pour faire le point sur l'exécution budgétaire à mi-année.

Elle commence par la section Investissement. La commune a réalisé normalement ses dépenses d'investissement avec le remboursement des emprunts, la construction du mur de soutènement (payé à 85%), des achats de barnums et tables. Elle signale que la facture de la tondeuse n'ayant toujours pas été envoyée, cette dernière n'est pas réglée.

Sur les recettes d'investissement, il convient de finir de régler TMH pour demander la subvention (DETR) à la Préfecture.

Pour le fonctionnement, les dépenses du chapitre 011 s'élèvent à 35.849,20 € pour un budget de 75.284,80 €. Elle fait remarquer que les articles 60631, 60632, 6068, 611 et 613 atteignent le maximum budgété.

Pour le personnel (chapitre 012), avec la stagiarisation de Méryl, payé en 6413, qui sera payée en 6411, et le remplacement de Franck qui ne sera plus payé en 6411, mais remplacé par un contractuel payé en 6413, le budget devrait rester équilibré.

Pour les recettes de fonctionnement, quelques nouvelles sont les bienvenues comme le fonds départemental prévu à 12.500 € qui sera de 17.976,23 €. Les taxes rentrent normalement.

Il faut pouvoir remonter la trésorerie actuellement de 35.000 € car la commune a décaissé pour payer TMH.

Le budget s'exécute normalement mais il conviendra de reprendre les activités à l'automne.

8) Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le maire prend la parole pour relater le conseil communautaire du 19 juin 2023, qui s'est tenu à Plaimont. Il explique pourquoi les conseillers municipaux ne pouvaient pas y assister.

Le premier point concerne la communication. Thibault RENAUDIN fait un point d'étape sur les différents outils mis en place (site internet, réseaux sociaux, newsletters ...)

Le deuxième point concerne la signature d'une convention avec l'établissement public foncier d'Occitanie qui va se porter acquéreur d'un bâtiment à Aignan pour installer un boulanger.

Puis, c'est l'attribution du marché voirie. Pour la commune, c'est ACCHINI qui a été choisi pour l'investissement.

Il fait le point sur la réhabilitation de l'hôtel Caupenne avec une procédure administrative lourde pour réécrire le règlement de copropriété.

Enfin, le tableau des emplois de la communauté de commune a été modifié avec la création d'un poste et demi dans l'enfance-jeunesse pour le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents), le recrutement d'un autre médecin.

En Loisirs / Culture / Tourisme, suite au comité, les subventions ont été attribuées.

Enfin, est abordé le transport à la demande. Des lignes ont été supprimées, d'autres ajoutées ou modifiées.

Enfin, le conseil communautaire a adopté la charte des énergies renouvelables dans le Gers.

Puis le maire fait état d'une mise au point sur ce qu'est un LAEP, alors qu'il a été voté dans le projet territorial et dans la Convention Territoriale Globale, et sur le fonctionnement du CIAS qu'un conseiller communautaire confond avec le SAAD.

9) Points sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le point a été abordé au niveau de l'ordre du jour (N°

7)

Embellissement et protection du cadre de vie : Présidentes – Pauline ICART-FABIOL et Coralie CANTAU

Coralie relate la journée de visite du jury du concours « Villes et Villages fleuris ». C'était un moment très intéressant. Les remarques des membres étaient constructives et ils se sont intéressés à tout, y compris à l'architecture. Ils ont visité l'ensemble du village. Un membre du jury fait remarquer que le pin à l'entrée de l'allée du monastère est malade et risque de tomber. Il serait nécessaire de le couper. Le maire le signalera au gérant du monastère. Puis le jury a rassuré Coralie et Franck sur la plante appelée « doigts de sorcière » qui peut bien sût figurer dans les plantations communales, contrairement à des idées reçues.

Enfin, le jury a donné des idées pour l'aménagement du jardin de Marie-Rose.

Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Ce point n'a pas été traité mais il faudra reprogrammer une journée « PrépaRisk ».

Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le point a été abordé entre le remplacement de Franck BEHAR et la stagiarisation de Méryl LOUIT (point n° 5)

Travaux : Corentin JEGUN

Corentin étant absent, ce point n'est pas traité.

Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie s'inquiète toujours de la prestation musicale pour les journées du Patrimoine les 15, 16 et 17 septembre 2023. Pierre-Armand CARLIN doit lui dire s'il peut assurer un spectacle avec un quatuor (connaissances à lui) car les Echos de l'Adour ne sont pas disponibles.

Enfin, elle signale que le vide-grenier organisé par le Foyer Rural aura bien lieu le 30 juillet 2023. Une réunion est prévue mardi 11 juillet 2023 au soir.

10) Questions diverses

Recensement en 2024

Le recensement aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Le maire a nommé la secrétaire de mairie comme coordonnatrice, comme c'est l'usage. Mais il faut trouver un agent recenseur. Marie-Noëlle ROSSO avait été nommée en 2013, Régine CHAPEL en 2018. Le conseil municipal souhaite que le maire lance un appel à candidature par courrier électronique. Ce sera fait dès le jeudi 6 juillet 2023.

Conseils municipaux

La question de la présence des conseillers au conseil municipal se pose. Une conseillère précise qu'être conseiller implique de faire des efforts et de savoir dire non à d'autres événements lorsqu'un conseil est programmé. Afin de permettre à chacun d'assurer sa présence, les conseils municipaux seront fixés au deuxième mercredi de chaque mois.

Ainsi pour la fin de l'année, les dates retenues sont :

Mercredi 13 septembre 2023, 21h00

Mercredi 8 novembre 2023, 20h30

Mercredi 6 décembre 2023, 20h30

Il n'y aura pas de conseil en octobre.

Il n'y a pas d'autres questions diverses. L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 23h30

Petit changement sur les dates des prochains conseils municipaux

- * Mercredi 13 septembre 2023 : il a eu lieu mais le compte-rendu n'est pas encore adopté
- * Mercredi 25 octobre, mercredi 15 novembre et mercredi 6 décembre 2023 à 20h30

A vos agendas!

Date	Qui	Où	Thème
20 octobre	Foyer Rural	Foyer	Colombelle
22 octobre, 14h30	Joyeux Compagnons	Foyer	Loto
4 novembre	Société de Pêche	Foyer	Repas annuel
25 novembre, 20h30	Joyeux Compagnons	Foyer	Concours de belote

INFORMATION IMPORTANTE : Le Petit Saint-Montais est la revue trimestrielle des habitants du village et des adhérents du Foyer Rural. Toutes les associations sont les bienvenues pour partager leurs informations (joyeux compagnons, pétanque, pêche, chasse) ainsi que la municipalité, les entreprises locales ... Toutefois, une règle essentielle guide la publication des articles et surtout des photos : le respect des personnes (droit à l'image) et de la propriété privée (accord des propriétaires indispensable). Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas accepter de publier des articles contrevenant à cette règle.

Vous voulez louer le foyer de Saint-Mont...

Le prix de la location est de **150€** du vendredi après-midi au dimanche après-midi.

La location est gratuite pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont qui sont à jour de leur cotisation au Foyer Rural (5€/ personne à partir de 16 ans).

Une caution de **200€** est demandée à tous ainsi qu'une location de **10€** pour 50 couverts complets si besoin.

Attention au tapage nocturne et au respect du voisinage !

Réservations:

Corentin JEGUN 06.47.67.68.94 (appel ou sms)

Le petit Saint-Montais

est la revue du

Foyer Rural de Saint-Mont

Directrices de publication:

Christine BOUEILH, Coralie CANTAU

et Chantal PETIT

Tel: 06.78.37.60.12 ou 06.75.87.82.10

chantal.petit32@orange.fr

kikiboueilh@gmail.com

cora32@live.fr

Imprimerie spéciale: Mairie de Saint-Mont. *Ne pas jeter sur la voie publique*

Photos: Christine BOUEILH, Marie-Laure MOULIE, Josette COURTADE, Chantal PETIT, Coralie CANTAU, Isabelle LABRUFFE., Fabrice COURTADE...